

Ringuette-Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

CATÉGORIE	ÂGE en 2019-2020 et 2020-2021
Atome U12	2008 et après
Benjamine U14	2006 et après
Junior U16	2004 et après
	Âge en 2021-2022
13-16 ans	01/01/2005 au 15/02/2009

B) AFFILIATION

Aux Jeux régionaux, les athlètes doivent être affiliés:

Coût: 35\$ par joueuse et 45\$ par joueuse tardive
100\$ par association locale et régionale
Affiliation avant le 1er novembre 2021
Affiliation tardive au plus tard le 15 décembre 2021

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2022

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE
13-16 ans	du 01/01/2005 au 15/02/2009* Équipe sélective	Féminin

* Les athlètes devront avoir 13 ans le 15 février 2022

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Minimum : 7 joueuses
Maximum: 16 joueuses

Entraîneur – accompagnateurs

1 entraîneur chef
3 accompagnateurs, dont 1 femme obligatoire

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Seulement l'entraîneur-chef devra posséder le niveau de certification du PNCE suivant :

- Compétition-Introduction formé et module éthique

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Aux Jeux du Québec, les athlètes doivent être affiliés:

Coût: 35\$ par joueuse et 45\$ par joueuse tardive
100\$ par association locale et régionale
Affiliation avant le 1er novembre 2021
Affiliation tardive au plus tard le 15 décembre 2021

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Chaque région doit tenir un camp de sélection avec les athlètes appartenant à son (ses) association(s) locale(s). Une athlète ne peut participer qu'à un seul camp de sélection régional.

F) ADMISSIBILITÉ

- La région devra avoir tenu un événement durant la saison 2019-2020 ou 2020-2021
- Minimum de 20 joueuses à avoir participé à un camp de sélection.
- Les athlètes sont généralement des athlètes identifiés de niveau « Espoir ». Voir le lien ci-dessous pour les critères de reconnaissance des athlètes Espoir : <https://news.ringuette-quebec.qc.ca/docs/pdf/2018-09/doc-1536087670-984.pdf>

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Lieu de pratique sportive (association locale)

S'il n'y a pas d'association locale, c'est le lieu de résidence qui sera retenu.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Tournoi à la ronde

Style de jeu « Any three in »

I) SURCLASSEMENT

Aucun

J) SUBSTITUTION

La substitution de joueuse est autorisée seulement si la joueuse a participé à un camp de sélection.

K) EXCLUSION

Toute joueuse éligible à une participation au championnat canadien de ringuette de 2022. Les joueuses éligibles sont les joueuses « régulières » (et non « remplaçantes ») placées sur les listes de sélections régionales envoyées à Ringuette Québec pour le championnat Canadien.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 16

Médailles d'argent : 16

Médailles de bronze : 16

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = ringuette

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

- 1^{ère} position = gagnant finale or
- 2^{ème} position = perdant finale or
- 3^{ème} position = gagnant finale de bronze
- 4^{ème} position = perdant finale de Bronze
- 5^{ème} position = gagnant partie 5^e-6^e position
- 6^{ème} position = perdant partie 5^e-6^e position
- 7^{ème} position = gagnant partie 7^e-8^e position
- 8^{ème} position = perdant partie 7^e-8^e position
- 9^{ème} position = gagnant partie 9^e-10^e position
- 10^{ème} position = perdant partie 9^e-10^e position
- 11^{ème} position = gagnant partie 11^e-12^e position
- 12^{ème} position = perdant partie 11^e-12^e position
- 13^{ème} position = gagnant partie 13^e-14^e position
- 14^{ème} position = perdant partie 13^e-14^e position
- 15^{ème} position = gagnant partie 15^e-16^e position
- 16^{ème} position = perdant partie 15^e-16^e position
- 17^{ème} position = gagnant partie 17^e-18^e position
- 18^{ème} position = perdant partie 17^e-18^e position
- 19^{ème} position = perdant partie 18^e-19^e position

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.